



Litige pour une chaudiere a gaz

Par **seve**, le **04/05/2010** à **22:05**

Bonjour,

il y a 1 ans j ai changé ma chaudiere au gaz garantie 2 ans a 2 mois mon chauffagiste a changer des platine qui on griller.il me dit un defaut de l usine.au mois de mars de nouveaux probleme ma chaudiere faisait des bruit d explosion toute les 5 minutes pendant 5 jours car il n avait pas le temp. Quand il sont venu ils ont etes tres surpris et mon annonce que j avait ete en danger et que c etait grave .les ponpier sont venu pour une odeur de gaz .

le lendemain un technicien est passé pour annoncer que la chaudiere etait morte car elle avait ete brancher sur le gaz de ville et non sur le gaz en bonbonne il l on changé et j ai demandé une compensa tion de ma perte de gaz qui est tres importante ils ont refuser car la nouvelle chaudiere vaut 3200e ma 1er etait de 1800e et mon dit qu il avait ete gentil.

Le plus grave c est que je demande depuis 1 mois la garantie de cette nouvelle chaudiere et que je n ai toujours rien je n ai aucun papier .je ne pense pas avoir fait d erreur moi mais j ai perdu 600e de gaz dans l air et aucune garantie de celle la.

Que doit je faire aider moi s il vous plait grand merci, cordialement.

Par **jeetendra**, le **05/05/2010** à **07:57**

[fluo]DGCCRF[/fluo]
Cité Administrative Travot-BP
775 - Bat A Entrée 2

85020 LA ROCHE SUR YON Cedex
Tél. 02 51 44 51 00

Bonjour, il y a abus de la part de cet artisan (chauffagiste), non respect de son obligation de conseil, d'information, mauvaise exécution de la prestation attendue, mise en danger de la vie d'autrui.

Prenez contact avec la DGCCRF à la Roche Sur Yon, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à faire valoir vos droits de consommateurs, cordialement.